

Conditions de réservation

Location de Camping-car

La prise en charge d'un camping-car implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location dont le locataire déclare avoir pris connaissance.

Ces conditions sont valables à compter du 01/01/2020 et sont applicables pour l'année 2020.

Le conducteur doit être âgé de 23 ans minimum et doit posséder un permis B délivré depuis plus de 3 ans.

- Les animaux de petite taille sont admis dans nos véhicules à la condition de prévoir des protections adaptées
- Tous nos véhicules sont non-fumeur

1. Documents à fournir :

A la réservation :

Pour chaque personne prévue pour conduire le véhicule :

- La photocopie du permis de conduire (recto et verso)
- La photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Le jour du départ :

Ces mêmes personnes devront :

- Présenter leur permis de conduire
- Remettre une attestation sur l'honneur de la validité du permis de conduire pour la période de location choisie par le locataire
- Présenter leur carte d'identité ou passeport en cours de validité

2. Durée :

- Sauf convention contraire :
 - ✓ Pour les locations à la semaine : les départs s'effectuent le vendredi à 15h et les retours le vendredi à 9h30
 - ✓ Pour les locations « week-end » (1^{er} Novembre au 31 Mars 2020) : les départs s'effectuent le vendredi à 15h et les retours le Mardi suivant à 9h45
- La durée du contrat est impérative. En cas de restitution anticipée du véhicule, aucun remboursement ne sera effectué. Aucune prolongation ne sera admise sans notre accord préalable. Dans le cas contraire, le locataire s'exposera à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance
- En cas de retour après l'heure indiquée sur le contrat, il sera perçu des indemnités de retard sur la base de 1 jour de facturation par fraction entamée de 4 heures de retard (prix du forfait divisé par 7)
- Le locataire demeure responsable du camping-car tant que celui-ci n'a pas été restitué à la SAS LESTRINGUEZ

3. Tarifs :

- Les tarifs sont applicables à partir du 01/01/2019.
- Ces derniers peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation
- Le contrat est établi avec un kilométrage illimité

4 . Conditions de paiement - caution:

- Les réservations ne sont considérées comme définitives qu'après versement d'un **acompte de 30%** et envoi des documents requis
- Le solde doit être réglé **30 jours** avant la date prévue du départ sauf accord particulier. Passé ce délai, le loueur se réserve le droit de considérer la réservation annulée et de conserver l'acompte en guise de dédommagement
- En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité du prix de la location est payable à la réservation
- En cas d'indisponibilité du camping-car avant départ pour une raison mécanique ou autre (accident, non restitution ...), le coût de la location sera purement et simplement restitué au locataire dans son intégralité et ce dans les plus brefs délais
- En aucune circonstance, le locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour le retard dans la livraison du véhicule, annulation de la location, ou immobilisation dans le cas de réparations effectuées en cours de location.
- Le jour de la livraison, le locataire déposera une caution de **3 000 €** en 1 chèque non encaissé à l'ordre de la SAS LESTRINGUEZ) :
 - ✓ **3 000 €** en dépôt de garantie pour couvrir les éventuels frais pour lesquels le locataire sera responsable (voir point 8) –Si au retour, lors de l'état des lieux, aucun dommage ou aucune dégradation n'est relevé, le chèque est restitué au locataire
Dans le cas contraire, le chèque est conservé et un devis des travaux nécessaires pour remettre en état est transmis au locataire sous quinzaine. Le chèque est restitué une fois les travaux effectués et réglés.

5. Contenu et état du véhicule au départ et au retour de la location:

- Le véhicule, ses accessoires et les options sont livrés au locataire en **parfait état de marche**. Un état des lieux est effectué avant le départ et au retour du véhicule en présence du locataire. L'ensemble de l'équipement devra être rendu dans l'état du départ
- **Le véhicule devra être rendu nettoyé intérieur et extérieur**. Dans le cas contraire, il lui sera facturé un forfait de **75 €** pour l'intérieur et **75 €** pour l'extérieur.

▪ A son départ le véhicule est livré avec :

- ✓ Le plein de GAZOLE
- ✓ Le réservoir d'eau propre plein
- ✓ Le réservoir d'eau usée vide
- ✓ La cassette du WC vide et nettoyée (Produits chimiques fournis)
- ✓ Une bouteille de gaz

▪ A son retour le véhicule doit être rendu avec :

- Le plein de GAZOLE
- Le réservoir d'eau usée vide
- La cassette du WC vide et **nettoyée (dans le cas contraire, un forfait de 35€ sera exigé)**
- Une bouteille de gaz
- Les clés en état de fonctionnement ainsi que les documents afférents à sa mise en circulation dans leurs états initiaux

- La location du véhicule comprend également :
Un porte-vélos, un store extérieur, une antenne + une TV, une rallonge électrique, une rallonge pour l'eau, un jeu de cales, un balai, du produit WC, le nécessaire de sécurité (gilet + triangle), le guide des aires de services et le guide France Passion
L'ensemble de ce matériel devra être restitué en bon état. Dans le cas contraire, il sera facturé au locataire.

6. Règlement:

- Le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès-verbaux établis contre lui
- Le locataire s'engage à n'utiliser le véhicule que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux ou de le revendre. La réservation n'est pas échangeable
- Le locataire s'engage à ne pas laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que celles agréées par la SAS LESTRINGUEZ. Les conducteurs agréés agissent comme mandataires du locataire, lequel devient entièrement responsable de la conduite du véhicule dès que celui-ci a été pris en charge
- Le locataire s'engage à utiliser le camping-car conformément à son utilisation ordinaire et à respecter les règles et usages lors de ses arrêts (aire de service, camping, ...)
- Le locataire s'engage à ne pas atteler de véhicule et à n'apporter aucune modification au camping-car

7. Dommages et entretien:

- Toute destruction, ou dégradation, des accessoires du véhicule (store, porte vélos, antenne,, télévision, réfrigérateur, meubles etc...) sera facturée au locataire et retenue sur la ou les cautions mentionnées ci-dessus
- Ce véhicule fonctionne au GAZOLE. Tous frais de réparations suite à négligence du locataire sur le type de carburant seront à sa charge dans l'intégralité
- Le locataire doit vérifier en permanence les niveaux de liquide de refroidissement, d'huile et de liquide de freinage
- L'usure mécanique normale est à la charge de la SAS LESTRINGUEZ. Toutes les réparations mécaniques provenant soit d'une utilisation anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de celui-ci
- Dans le cas où le véhicule serait immobilisé, les **réparations ne pourront être effectuées qu'après accord écrit et selon les directives de la SAS LESTRINGUEZ**. Elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée. Il en est de même en ce qui concerne l'aménagement intérieur de la partie habitable (réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, pompe à eau...)
- En cas d'accident ou d'ennui mécanique, **le locataire est tenu d'en avertir la société Lestringueuz immédiatement et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera alors fixée par la société en fonction de la gravité de l'accident ou sinon au minimum 12 heures (nuit non comprise) avant la date de retour initialement prévue**, afin de permettre d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée du client suivant
- En cas de destruction, dégradation, de perte ou pour toute autre cause autre que l'usure normale de l'un des pneumatiques ou de l'une des jantes, le locataire s'engage à le remplacer à ses frais immédiatement, selon le cas, par un pneu ou une jante de même marque, de même modèle, et de même dimensions
- Le locataire doit toujours prendre en compte les conditions météorologiques pour l'utilisation du véhicule et de ses accessoires ou options. (déploiement du store alors que le vent souffle fortement etc.)

8. Assurance:

- Le véhicule est assuré pour le nombre de personnes inscrites sur le certificat d'immatriculation
- Il est couvert par une assurance « tous risques ». Cette assurance est soumise à une franchise de 10% du montant des dommages (avec un minimum 765€ et maximum 3000€), ET 20% pour les bris de glace.

Par conséquent :

- *Dans le cas où le locataire a un accident responsable ou s'il s'agit d'un sinistre matériel non responsable sans tiers identifié (accident sur parking par exemple) , il sera tenu de régler le montant de la franchise.*
- *De même, dans le cas où le locataire occasionne des dégâts sur le véhicule (hors entretien) sans tierce personne (branche d'arbre, mauvaise appréhension des distances de recul contre des murs, de hauteur), il sera tenu de régler le montant de la franchise.* , (voir point 7 : Dommages et entretiens)
- De même, dans le cas d'incendie, explosion, tempête, impact d'objets aériens , fumées, attentats, vandalisme, grêle , mouvements populaires , vol et/ou abus de confiance et détournement du véhicule, **le locataire sera tenu de régler le montant de la franchise**
- *Dans le cas où le locataire a un accident non-responsable avec tiers identifié et constat, aucune franchise ne sera à régler.*

Cette assurance est valable seulement pour la durée de location fixée lors de la réservation définitive et dans les pays de la carte verte. Toute autre destination fera l'objet d'une étude par la société LESTRINGUEZ pour un éventuel accord écrit.

- Seules les personnes remplissant les critères des conditions générales de location pourront accéder à la conduite du véhicule
- Toute fausse déclaration ou apparaissant comme erronée entraîne l'annulation des garanties du contrat d'assurance pour le locataire
- Les effets personnels, accessoires, bagages du locataire emmenés dans le camping-car sont assurés mais soumis à une franchise de 250€ . **Le locataire a la possibilité de solliciter son assureur personnel pour assurer le véhicule pendant la durée de location, afin de ne pas avoir à régler le montant de la franchise**

9. Annulation:

En cas d'annulation de la location par le locataire, les frais d'annulation sont les suivants :

- Annulation notifiée plus de 45 jours avant le départ, le montant de l'acompte sera remboursé
- Annulation notifiée entre 45 et 30 jours avant le départ, l'acompte de 30 % n'est pas restitué
- Annulation notifiée moins de 30 jours avant le départ, aucun remboursement

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de location et les accepte

Fait à le Signature